



Le 29 avril 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI 29 AVRIL 2025, À 19H30, À L'HÔTEL
DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Mario Desbiens, maire Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur	Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Yves Gilbert, conseiller Ville d'Alma	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire
Ginette Sirois, mairesse Ville de Desbiens	Michel Bergeron, maire Municipalité de Lamarche
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma	Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station
Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S	

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et
maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présentes Cynthia Tardif, directrice générale et
greffière-trésorière et Nathalie Audet, directrice du service
d'aménagement.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du
conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal,
Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le
constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a
été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 19130-04-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de monsieur Michel
Claveau ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Signification de l'avis de convocation



**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**

- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 Exemption de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 11 et 25 mars 2025
- 5 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 11 et 25 mars 2025
- 6 Politique de dons et commandites
- 7 FRR 2025-2028 - Acceptation et autorisation de signature du protocole
- 8 Adoption du rapport de consultation publique PAFIO 2025
- 9 Dossier SPEDE - Vente de crédits compensatoires
- 10 Génie civil - Protection des prises d'eau potable (cohorte agricoles) - Au besoin
- 11 Motion de remerciements – Monsieur Gilbert Dominique
- 12 Période de questions pour les citoyens
- 13 Levée de la séance

Résolution 19131-04-2025

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES 11 ET 25 MARS 2025

Il est proposé par madame Audrée Villeneuve, appuyé de madame Johanne Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'exempter la directrice générale et greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 11 et 25 mars 2025.

Résolution 19132-04-2025

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES 11 ET 25 MARS 2025

Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de madame Johanne Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 11 et 25 mars 2025.

Résolution 19133-04-2025

ACCEPTATION D'UNE POLITIQUE DE DONNS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est de plus en plus sollicitée financièrement par divers organismes qui œuvrent dans différentes sphères de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que la MRC puisse se doter d'une politique de dons et commandites afin de faciliter la prise de décision pour répondre aux diverses demandes d'aides financières;

CONSIDÉRANT le projet de politique préparé à cet effet et soumis à l'attention des membres du conseil de la MRC;



CONSIDÉRANT que ce projet de politique est accompagné d'un formulaire de demandes de dons et commandites ainsi que d'une grille d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif recommande au conseil de la MRC d'adopter les documents mentionnés ci-dessus;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Yves Gilbert, appuyé de madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter les documents dont il est fait mention dans le préambule de la présente résolution.

QUE ces documents font partie intégrante de la présente résolution.

Résolution 19134-04-2025

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ,
VOLET 2 ET 3 POUR 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028**

CONSIDÉRANT la déclaration de réciprocité relative au nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité conclue le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce pacte, le gouvernement a décidé d'allouer une somme annuelle de 267,5 M pendant cinq (5) ans au milieu municipal pour le Fonds régions et ruralité, soit pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales, dans une lettre datée du 22 avril 2025 a confirmé à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une aide financière de 5 234 376 \$ dans le cadre du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité pour les trois (3) prochaines années, soit pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales, dans une seconde lettre datée du 22 avril 2025 a confirmé à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une aide financière de 835 851 \$ dans le cadre du volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité pour les mêmes années;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de ces enveloppes budgétaires, la MRC doit conclure une entente à cet effet avec la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la MRC désirent que celle-ci puisse bénéficier rapidement des sommes prévues dans le cadre de ces enveloppes budgétaires pour 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le Conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser le préfet ou la préfète suppléante à signer ladite entente.

Résolution 19135-04-2025

**PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) 2025 –
RAPPORT DE CONSULTATION**

ATTENDU QU'en vertu de la convention de gestion territoriale en vigueur, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit exercer les pouvoirs et les



Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est

responsabilités en matière de gestion forestière définis aux articles 52 et suivants de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, chap. A-18.1);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de cette Loi, les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE le plan opérationnel (PAFIO) contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique (PAFIT), la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier et qu'il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par la MRC;

ATTENDU QUE le PAFIO est réalisé pour une période d'un an;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une séance d'information sur le PAFIO 2025 le 19 mars 2025 en présentiel à Labrecque;

ATTENDU QUE la consultation publique sur le PAFIO du 13 mars 2025 au 11 avril 2025 est demeurée active et que les plans pouvaient être consultés sur le site Internet de la MRC, au www.mrclacsaintjeanest.qc.ca, dans les bureaux de chaque municipalité concernée ainsi que dans les bureaux de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC doit préparer et transmettre au Ministre des Ressources naturelles et des Forêts un rapport résumant les commentaires obtenus dans le cadre de cette consultation et lui propose, s'il y a lieu, en cas de divergence de point de vue, des solutions;

ATTENDU QUE le rapport de la consultation est rendu public par la MRC sur son site Internet et que ce dernier ne nécessite aucune modification majeure au PAFIO;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Mario Desbiens, appuyé de madame Marie-Josée Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2025 et l'affiche sur son site Internet;

QUE la MRC dépose le rapport de consultation auprès du MRNF.

DOSSIER SPEDE - VENTE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES

Dossier reporté.

GÉNIE CIVIL - PROTECTION DES PRISES D'EAU POTABLE (COHORTES AGRICOLES)

Dossier reporté.

Résolution 19136-04-2025

MOTION DE REMERCIEMENT – MONSIEUR GILBERT DOMINIQUE

Il est proposé par madame Ginette Sirois, appuyé de monsieur Michel Bergeron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :



De voter une motion de remerciement auprès de monsieur Gilbert Dominique pour tout le travail accompli pendant de nombreuses années comme Chef de la Première Nation des Pikuakamiulnuatsh, et de lui souhaiter tout le succès désiré dans ses projets futurs.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est formulée.

Résolution 19137-04-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Frédéric Tremblay, appuyé de madame Audrée Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance à 20h14.

ATTESTATION - DROIT DE VOTE DU PRÉFET

Je, Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que M. Louis Ouellet, préfet a choisi de ne pas voter pour chacune des résolutions adoptées lors de la présente séance.

ATTESTATION - DROIT DE VÉTO DU PRÉFET

Je, Louis Ouellet, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Louis Ouellet, préfet


Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière